



**RAPPORT ARTICLE 29
LOI ENERGIE &
CLIMAT**

JUIN 2024

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION D'INCO VENTURES

- I. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG
- II. Informations aux souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement
- III. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci
- IV. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 SFDR

ANNEXES

À PROPOS DE CE RAPPORT

La loi Énergie et Climat, adoptée en France le 8 novembre 2019, a introduit plusieurs mesures visant à renforcer la lutte contre le changement climatique et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'article 29 de cette loi impose des obligations spécifiques de reporting pour les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion d'actifs.

Les entités doivent publier annuellement un rapport qui inclut les politiques d'intégration des risques climatiques, les actions climatiques, les objectifs et résultats, et les contributions à la durabilité. Ce rapport doit s'aligner sur des cadres de référence internationaux afin de garantir une gouvernance, une stratégie, une gestion des risques et des indicateurs climatiques robustes et reconnus.

Chez INCO Ventures, pionniers de l'investissement à impact en France, **nous considérons la transparence et l'engagement envers la durabilité comme des aspects essentiels de notre métier.** La publication de notre rapport conformément à l'article 29 de la loi Énergie et Climat reflète non seulement notre engagement à adopter des pratiques d'investissement responsables face aux défis environnementaux actuels, mais aussi notre volonté de contribuer à faire progresser le secteur financier en la matière. En communiquant nos politiques, actions et résultats, nous visons à respecter les exigences légales, à renforcer la confiance de nos investisseurs et à démontrer notre sérieux dans la promotion d'un avenir durable. Notre objectif est de bâtir une économie inclusive et durable.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

L'IMPACT ET L'ESG CŒUR DE NOS DÉCISIONS

INCO VENTURES : L'IMPACT AU CENTRE DE L'ACTIVITÉ

INCO Ventures fait partie du groupe INCO ORG, qui propose des programmes d'incubation, d'accélération et de formation à travers INCO Academy et divers incubateurs. Par exemple, INCOPLEX Green Sud à Marseille soutient des start-ups environnementales, et La Résidence dans les Pyrénées aide les entrepreneurs à développer des projets en lien avec la transition alimentaire et écologique. Le programme Go Far à Kigali offre un accompagnement intensif aux jeunes entrepreneurs à impact social ou environnemental, incluant mentorat, formations et networking. Ces initiatives visent à développer les compétences de demain, et à soutenir les entrepreneurs dans la création d'une économie durable et inclusive.

La société de gestion INCO Ventures suit les principes de l'investissement à impact :

- **Notre intentionnalité** s'exprime à travers sa mission : soutenir des entreprises innovantes qui contribuent à une économie inclusive et durable.
- **Notre additionnalité** est à la fois financière, en mobilisant du capital pour un impact positif, et extra-financière, en accompagnant les projets pour maximiser leur impact.
- Notre expertise repose également sur **la mesure** de la performance financière, sociale et environnementale, à travers une méthodologie propriétaire, **INCO Ratings**. Développée il y a plus de dix ans et continuellement améliorée, elle combine différents référentiels internationalement reconnus, pour évaluer le potentiel d'impact des projets, puis définir et suivre leur performance d'impact.

Les résultats sont communiqués aux investisseurs dans un rapport régulier.

Les Investisseurs des fonds gérés ou conseillés par INCO Ventures



INCO VENTURES : DES OBJECTIFS D' INVESTISSEMENTS DURABLES

INCO Ventures réalise des financements en fonds propres et quasi-fonds propres dans tout type de structure juridique (entreprises, SCOP, associations, etc.) en utilisant des instruments financiers adaptés aux structures en question (actions, obligations convertibles, titres participatifs, titres associatifs, contrats à impact social, etc). La société de gestion diversifie son portefeuille en investissant dans tous les secteurs de l'économie à fort impact social et environnemental.

Portefeuille d'INCO Ventures



124 M€

D'encours gérés au 31/12/2023 avec **4 fonds** sous gestion

+100

structures

de **tout statuts** en portefeuille (sociétés commerciales, associations, SCOP, SCIC, etc.).

Tickets compris entre **300k€ et 1M€**

Cycle d'investissement

De 5 à 7 ans

LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

100% des investissements effectués via les fonds gérés par INCO Ventures font l'objet d'une due diligence extra financière développée en interne : INCO Ratings.

L'analyse **INCO Ratings** est une méthodologie de mesure d'impact (voir slide suivant). Cette dernière est composée de 15 catégories d'analyse, dont **4 dédiées aux critères E, S et G** (20% de la notation finale).

Analyse IMP	Champ d'analyse MESIS	Coef.	Note / 4
Quoi ?	1 – Ampleur du besoin social	1,4	
	2 – Pertinence de l'action analysée	1,4	
	3 – Caractère innovant	1,2	
	Moyenne Note/4 : Quoi ?	4	
Qui ?	4 – Niveau de besoin des cibles	2	
	5 – Ancrage territorial	2	
	Moyenne Note/4 : Qui ?	4	
Combien ?	6 – Qualité de la mesure d'impact	1	
	7 – Potentiel de changement d'échelle	1	
	8 – Efficacité de l'action	1	
	9 – Efficience de l'action	1	
	Moyenne Note/4 : Combien ?	4	
Contribution ?	10 – Valeur ajoutée de l'action	2	
	11 – Additionnalité du financement	2	
	Moyenne Note/4 : Contribution ?	4	
Risques ?	12 – Anticipation des effets négatifs et controverses	1	
	13 – Création et qualité de l'emploi	1	
	14 – Qualité de la gouvernance	1	
	15 – Qualité des pratiques environnementales	1	
	Moyenne Note/4 : Risques ?	4	
Note Totale		20	BBB
Classification IMP			C

18 exclu à 20 inclus = AAA, 16 à 18 = AA, 14 à 16 = A, 12 à 14 = BBB, 10 à 12 = BB, 8 à 10 = B, 6 à 8 = CCC, 4 à 6 = CC, 2 à 4 = C, 0 à 2 = D)

A = Agit pour éviter des impacts négatifs

B = Bénéficie aux parties prenantes

C = Contribue aux Solutions

Les **Principales Incidences Négatives** et les **pratiques de bonne gouvernance** en matière de droits de l'Homme, y compris droit des travailleurs et des consommateurs, corruption, fiscalité et concurrence sont prises en compte dans les champs d'analyse 12. Anticipation des effets négatifs et controverses, 13. Création et qualité de l'emploi, 14. Qualité de la gouvernance et 15. Qualité des pratiques environnementales.

Ces champs d'analyse sont évalués à partir du **Questionnaire ESG** renseigné par les cibles qui intègre notamment les indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 et les indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 portant sur les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau, les déchets et les questions sociales et de personnel.

LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

INTÉGRATION DES ASPECTS ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

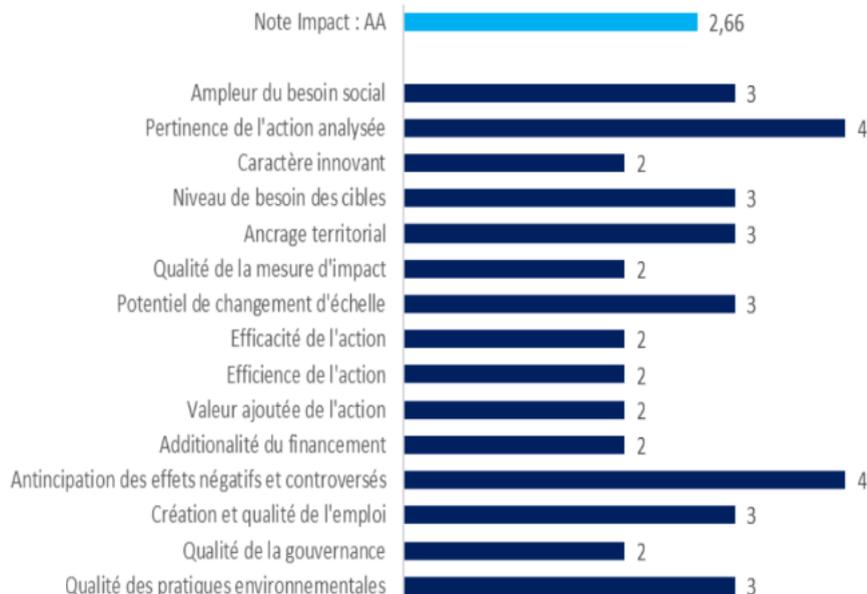
Les résultats de cette analyse extra financière sont intégrés au même titre que les résultats de l'analyse financière classique. Les deux pans de l'analyse font chacun l'objet d'une notation. INCO Ventures n'investit que dans des entreprises qui ont une notation extra-financière supérieure ou égale à BBB (soit une note totale supérieure à 12/20). Ainsi les critères E, S et G sont pris en compte dans la décision d'investissement.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

SYNTHÈSE IMPACT

Note financière : A

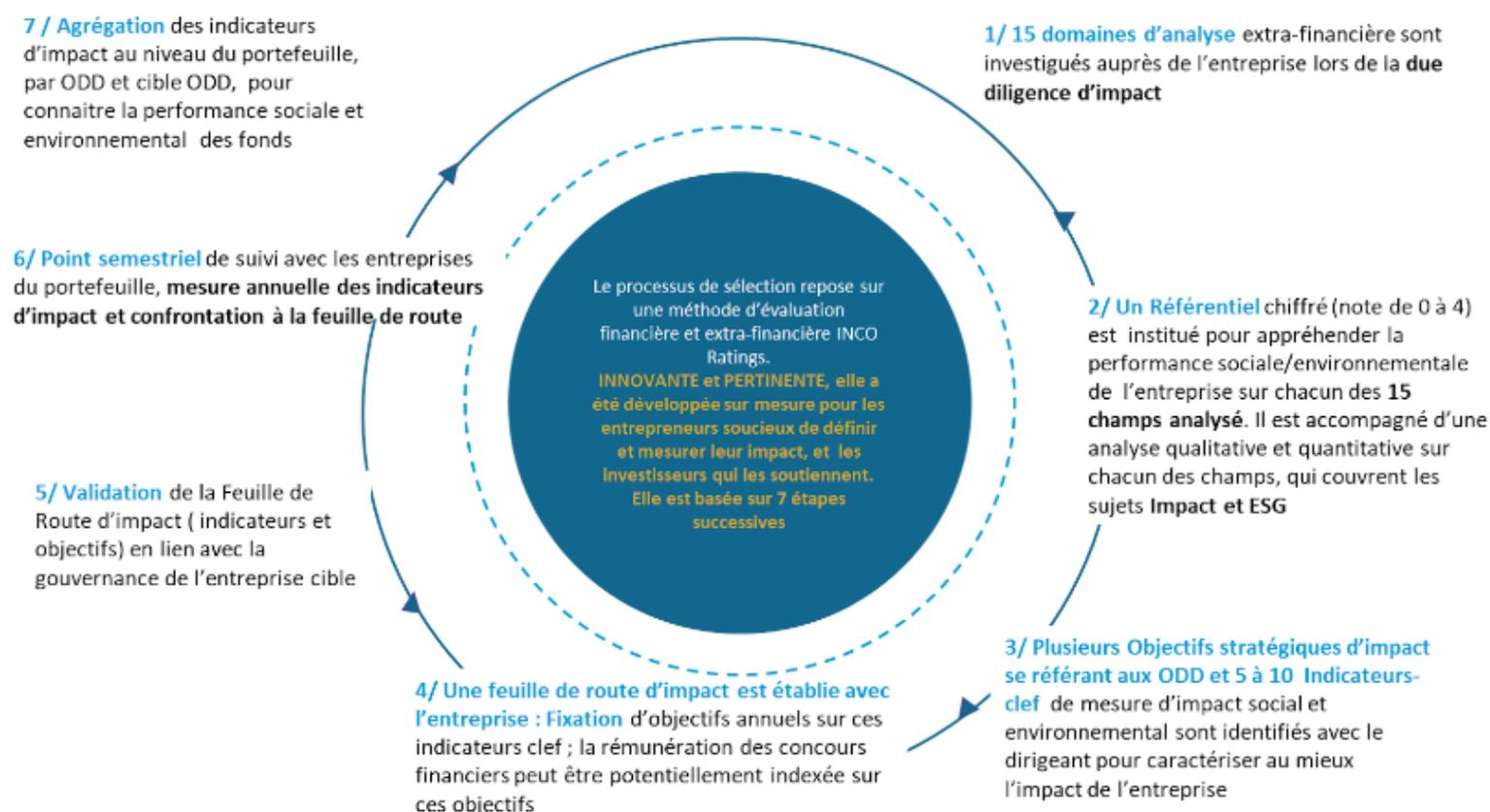
Note Impact : AA



LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

MÉTHODOLOGIE DE MESURE D'IMPACT

INCO Ventures déploie un instrument unique de mesure de la performance extra-financière : l'outil **INCO Ratings**.

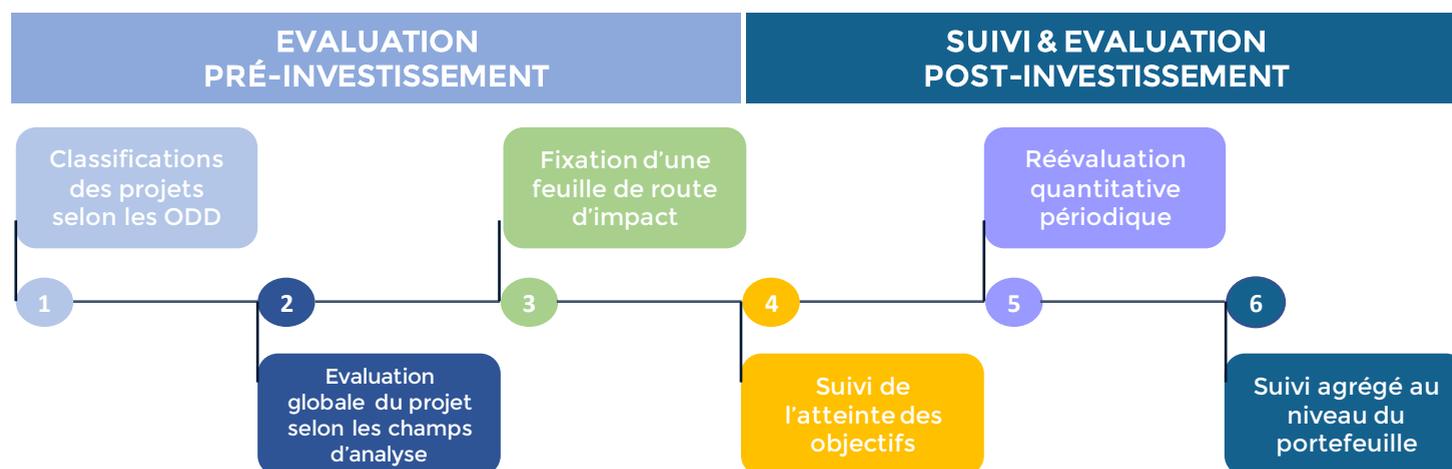


La méthodologie a été éprouvée sur l'ensemble des entreprises financées par INCO Ventures ainsi que par d'autres acteurs à impact comme la Fondation la France S'Engage, ou le fonds INVESS'T PACA par exemple.

LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

FOCUS IMPACT

La méthodologie permet d'identifier au moment de la due diligence **l'ensemble des impacts significatifs** liés à l'action d'une entreprise, de les **qualifier sur le plan quantitatif**, mais aussi en terme de qualité et de fiabilité. Cette analyse permet ensuite d'élaborer avec le dirigeant une **"feuille de route d'impact"** assortie **d'objectifs chiffrés** sur un nombre circonscrit d'**indicateurs**. Les participations partagent annuellement leur performance sur ces indicateurs, ce qui permet de construire un **reporting annuel**, et d'établir au niveau de chaque fonds un **reporting synthétique d'impact** sur l'ensemble du portefeuille, portant tant sur les impacts quantitatifs obtenus, que sur le degré d'**atteinte des objectifs fixés**.



FOCUS ESG

L'évaluation ESG est associée à l'analyse d'impact. Les pratiques de l'entreprise sur ces critères sont évalués lors de la due diligence, et reportées annuellement, lors de la collecte impact et ESG. L'équipe d'investissement discute avec la participation de sa performance ESG, et définit avec la participation les actions à mener pour l'année à venir. Les reportings par fonds intègrent l'ESG au même titre que l'impact.

**INFORMATIONS AUX SOUSCRIPTEURS SUR LES
CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN
COMPTE DANS LA POLITIQUE ET LA STRATÉGIE
D'INVESTISSEMENT**

INFORMATIONS AUX INVESTISSEURS

COMITÉS INVESTISSEURS

Tous les fonds gérés par INCO Ventures intègrent dans leur processus d'investissement, un comité investisseur dont l'avis est consultatif. Lors de ce comité, la **SGP communique la due diligence financière et extra financière aux membres du comité des investisseurs**. Ainsi, la SGP fait preuve d'une totale transparence sur le résultat de ces audits, incluant l'audit ESG (en annexes 1, 2 et 3 de ce reporting).

ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE D'IMPACT

Lors de l'investissement, nous nous mettons d'accord avec l'entreprise sur une **feuille de route d'impact**. Celle-ci inclut une liste d'indicateurs d'impact qui seront suivis annuellement.

1 Performances réalisées					2 Objectifs BP impact					
	KPI	Unité	2019	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	ODD 10 : Travail décent et croissance économique 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre Objectif 1 : Renforcer l'employabilité des bénéficiaires grâce aux formations									
	Taux de sortie dynamique	%	n.a.	n.a.	N/A	6%	7%	7%	9%	10%
	Nb de sortie dynamique	#	n.a.	n.a.	N/A	152	562	562	1 818	4 337
	Objectif 2 : structuration des industries									
	Nb de projets concrétisés (film, réalisation, spectacle, création d'activité, etc.) à la suite du parcours (+6 mois)	%	n.a.	n.a.	N/A	35%	40%	40%	45%	50%
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	ODD 04 : Éducation de qualité 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat Objectif 3 : rendre la formation accessible à des populations fragilisées									
	Nb total de personnes formées	#	N/A	1 078	1 622	2 173	12 642	29 467	74 837	149 673
	% de personnes formées venant d'un milieu rural	%	N/A	N/A	N/A	N/A	10%	14%	18%	20%
	% de femmes formées	%	N/A	N/A	21%	N/A	35%	40%	45%	50%
	Objectif 4 : accessibilité des tarifs									
Nb de personnes formées gratuitement (via un partenaire institutionnel ou formation offerte par Li)	#	N/A	N/A	747	1 000	5 030	10 040	20 050	30 060	
Nb de personnes formées à tarifs inclusifs	#	N/A	N/A	24	245	2 228	7 571	20 178	38 860	
Montant économisé en % du prix en comparaison avec les prix de marché (Paack 6 formations 137)	%	N/A	N/A	N/A	N/A	50%	55%	60%	65%	
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs 17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire Objectif 5 : ancrage territorial									
	Nombre d'établissements de formation des PMA, pays fragiles et d'Afrique subsaharienne utilisant	#	N/A	1	7	6	8	11	15	20
	Nombre d'ETP (dont freelances) localisés en Afrique	#	-	-	2	-	2	4	5	6

Exemple Feuille de route d'impact, Fiche de suivi IMPACT

COLLECTE DES DONNÉES D'IMPACT

Nous collectons annuellement ces données, et suivons l'évolution de l'impact de chaque entreprise avec cette dernière. **Les résultats de cette collecte sont communiqués annuellement aux investisseurs dans le reporting d'activité.**

Lors de cette collecte annuelle, **nous collectons également des données E, S et G pour chaque entreprise en portefeuille** (y compris les données relatives aux principales incidences négatives des participations) (voir annexe 4). Nous communiquons annuellement aux investisseurs les résultats de cette collecte (voir annexe 5). Les indicateurs abordés (liste non exhaustive) :

- Nombre d'entreprises ayant un CA/CS
- % de femmes présentes au CA/CS
- La RSE à l'ordre du jour des CA/CS
- # d'entreprises dirigées ou co-dirigées par une femme
- # d'entreprises ayant formalisé une démarche ou politique environnementale
- # d'entreprises ayant effectué un bilan carbone
- niveau du turnover ; accidentologie ; absentéisme
- Partage de la valeur

Depuis la collecte 2022 sur l'exercice 2021, INCO Ventures a décidé d'utiliser le questionnaire de place proposé par France Invest (annexe 4) pour collecter les données ESG.

Enfin, INCO Ventures communique annuellement aux investisseurs le rapport **d'informations périodiques sur l'investissement durable requise pour les produits financiers visés à l'article 9** (annexe V du Règlement Délégué (UE) 2022/1288) et la **déclaration PAI** de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

**ADHÉSION DE L'ENTITÉ, OU DE CERTAINS
PRODUITS FINANCIERS À UNE CHARTE, UN CODE,
UNE INITIATIVE OU L'OBTENTION D'UN LABEL SUR
LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG**

CHARTES, INITIATIVES & LABELS INTÉGRANT LES CRITÈRES ESG

SOCIÉTÉ DE GESTION

France Invest

- **Charte “Favoriser la parité Femmes-Hommes dans le Capital Investissement et dans les entreprises”** qui vise à augmenter le pourcentage de femme dans les équipes d’investissement des sociétés de gestion et dans les structures de gouvernance des entreprises accompagnées.
- **Charte d’engagements des investisseurs pour la croissance** incluant des engagements portant sur les **enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance**.
- **Charte d’engagement sur le partage de la Valeur** au sein des entreprises des portefeuille d’investissement
- **Charte de la commission investissement à impact**. La Commission Impact de France Invest a été créée en 2012. Elle fédère aujourd’hui 56 sociétés de gestion qui ont en commun de soutenir des projets entrepreneuriaux générant un **impact positif sur l’environnement et sur la société**, mais aussi un retour financier.



PRODUITS FINANCIERS

Label Relance

- Le label « Relance » reconnaît les fonds qui s’engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour **soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI)** cotés ou non. L’objectif est d’orienter l’épargne des épargnants et des investisseurs professionnels vers ces placements qui répondent aux besoins de financements de l’économie française consécutifs de la crise sanitaire.
- Les fonds labellisés doivent en outre respecter un **ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG)**, incluant notamment l’interdiction du financement d’activités charbonnées et le suivi d’une note ou d’un indicateur ESG.



FAIR / Finansol

- Le label Finansol a été créé en 1997 afin de pouvoir distinguer les **produits d’épargne solidaire** des autres produits d’épargne.

- Le règlement du label s’applique à tout produit labellisé Finansol. Chaque produit d’épargne solidaire doit donc remplir plusieurs critères : les **critères de solidarité**, les **critères de transparence et d’information**, ...



ESUS

- L’agrément « **Entreprise solidaire d’utilité sociale** » dit « agrément ESUS » s’inscrit dans le cadre de la loi relative à l’économie sociale et solidaire de 2014 ayant pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l’économie sociale et solidaire.
- **Les fonds gérés par Inco Ventures sont agréés ou assimilés ESUS** et respectent à ce titre les critères d’éligibilités relatifs au respect d’un ratio minimum d’investissement dans des entreprises de l’ESS et dans des entreprises agréées ESUS



**LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS
EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET DE L'ARTICLE 9 SFDR**

LISTE DES PRODUITS

FONDS SOUS GESTION AU 31/12/2023

FONDS SOUS GESTION	Actif net	Entités en PTF	Encours Investi net	Classificat ° SFDR
Inco Investissement	42 M€	62	26,7 M€	Article 9
Abeille Impact Investing France	60 M€	66	39,8 M€	Article 9
Generali Investissement à impact	14 M€	21	12,5 M€	Article 9
Sycomore Impact Emploi By INCO	8 M€	17	5,8 M€	Article 9

100% des encours sous gestion (hors liquidité) prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

THÉMATIQUE DES FONDS

FONDS SOUS GESTION	CIBLES D'INVESTISSEMENT
 Inco Investissement	Structures à fort impact social et environnemental, en accélération et en développement.
 Abeille Impact Investing France	Structures favorisant l'insertion des réfugiés et la protection des familles vulnérables.
 Generali Investissement à impact	Structures favorisant l'insertion, la création d'emploi et la formation.
 Sycomore Impact Emploi By INCO	



» INCO
VENTURES

ANNEXES

Annexe 1 – Analyse « Social »

Annexe 2 – Analyse « Gouvernance »

Annexe 3 – Analyse « Environnemental »

Annexe 4 – Collecte annuelle ESG/SFDR/PAI

Annexe 1 – Analyse “Social”

Social (I) - Emploi		
Besoin	Indicateur	
Emploi	Quantité	Nombre de salariés en ETP permanent
		Nombre de salariés en ETP permanent en France
		Nombre de départs en ETP permanent
		Nombre d'embauches en ETP permanent
		<i>Taux de turnover (1)</i>
		Nombre d'embauches par croissance externe
		L'entreprise crée-t-elle de l'emploi indirect chez ses fournisseurs et sous-traitants ?
	<i>Si oui, combien d'emplois ETP ont été générés en cumulé ?</i>	
	Qualité	Nombre de personnes salariées en moyenne sur l'année
		Nombre de personnes salariées : CDI
		<i>Taux de CDI</i>
		Nombre de personnes salariées : CDD
		<i>Taux de CDD</i>
		Nombre de personnes employées en intérim
<i>Taux d'intérimaires</i>		
Rémunération brute moyenne en € par ETP/mois		
Rémunération brute moyenne en € par ETP/mois au sein de la catégorie de salariés la moins bien rémunérée		
Quel est le niveau moyen par catégorie de salarié par rapport à la moyenne du code NAF ?		
L'entreprise cherche-t-elle intentionnellement à recruter des populations vulnérables (jeunes, seniors, handicapés, migrants, bénéficiaires RSA, etc.)		
<i>Si oui, combien ?</i>		
Géographie	L'entreprise rencontre-t-elle des difficultés pour recruter des profils de salariés dont elle a besoin ? (métiers en tension, enjeux de rémunération, etc.)	
	La structure favorise-t-elle la création d'emplois sur des territoires souffrant d'un déficit d'offres d'emplois ?	

Annexe 1 – Analyse “Social” (suite)

Social (II) - Relations sociales au sein de l'entreprise	
Besoin	Indicateur
Représentation des salariés	Les salariés sont-ils représentés dans la gouvernance ?
	Existe-t-il des instances de représentation du personnel ?
Egalité au travail	Nombre de personnes salariées femmes <i>Taux de femmes dans les effectifs</i>
	A poste égal, une femme et un homme ont-ils le même salaire ?
	Ecart entre le plus haut et le plus bas salaire
	Les écarts salariaux sont-ils raisonnables par rapport aux critères de l'agrément ESUS? (2)
Formation	Budget formation en pourcentage (%) de la masse salariale (3)
	L'entreprise embauche-t-elle des personnes surqualifiées ou sous-qualifiées ?
Partage de valeur	Accès des salariés non dirigeants au capital
	Quel est le pourcentage de salariés non dirigeants sont intéressés au capital ?
	Un mécanisme de participation est-il mis en œuvre ?
	Existe-t-il un accord d'intéressement ? <i>Si oui, pour qui ?</i>
Santé & Sécurité des employés	Nombre d'accidents sur la période
	Taux d'accidents graves sur la période
	Nombre d'accidents mortels
	Taux d'absentéisme sur la période
	Mettez-vous en place des dispositifs de protection sociale (santé, prévoyance, retraite) non obligatoire ?
Litiges & Controverses	L'entreprise a-t-elle connu des plaintes pour discrimination ou harcèlement ?
	L'entreprise a-t-elle connu des grèves ?
	L'entreprise a-t-elle connu des plans de licenciement ?
	L'entreprise a-t-elle connu des révocations/départs/licenciement de personnes membres du comité exécutif ?

(1) Formule de turnover : $[(\text{Nbre de départs au cours de l'année N} + \text{Nbre d'arrivées au cours de l'année N})/2]/\text{Effectif au 1er janvier de l'année N}$

(2) La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux 5 salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 7

(3) D'après le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, toute entreprise qui emploie des salariés est concernée par la participation à la format professionnelle, dont le montant dépend de l'effectif de l'entreprise et de la masse salariale. Les taux d'assujettissement sont :

- entreprises de moins de 11 salariés : 0,55% de la masse salariale;

- entreprise de 11 salariés et plus : 1% de la masse salariale

Annexe 2 – Analyse “Gouvernance”

Gouvernance	
Besoin	Indicateur
Organisation de la gouvernance	Des AG et CA ont-ils été tenus régulièrement ? Des PV ont-ils été établis ? Nombre de réunion du plus haut comité de gouvernance (Conseil d'Administration ou de Surveillance ou Comité stratégique) Nombre d'individus membres du plus haut comité de gouvernance ou équivalent <i>Pourcentage (%) de membres indépendants au sein du plus haut comité de gouvernance</i> Nombre de femmes membres du plus haut comité de gouvernance <i>Pourcentage (%) de femmes au sein du plus haut comité de gouvernance</i> Nombre d'individus membres du comité de direction Nombre de femmes membres du comité de direction <i>Pourcentage de femmes (%) au sein du comité de direction</i>
Politique RSE	L'entreprise a-t-elle mis en place une politique RSE ? (1) L'entreprise a-t-elle un responsable RSE ? La thématique RSE est-elle examinée au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du CA ?
Ethique des affaires	L'entreprise a-t-elle formalisé un code éthique/ de conduite ? L'entreprise a-t-elle formalisé une politique de lutte contre la corruption ? L'entreprise a-t-elle défini une politique ou charte d'achats responsables ? L'entreprise prend-elle en considération des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'évaluation ou les audits de ses fournisseurs ? L'entreprise a-t-elle défini une gouvernance de la data concernant les données personnelles ou
Litiges et controverses	L'entreprise a-t-elle connu un litige en matière de déontologie des affaires au cours de l'année

(1) La Responsabilité Sociale des Entreprises est entendue comme la mise en pratique du développement durable par les entreprises. Une entreprise va chercher à avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable. Ces entreprises s'engagent vont donc intégrer, de façon volontaire, ces dimensions au-delà du cadre légal qui leur est imposé, en mettant en place de bonnes pratiques.

Annexe 3 – Analyse “Environnemental”

Environnement (I) - Politique environnementale et utilisation des ressources - Situation actuelle	
Besoin	Indicateur
Politique environnementale et Impact actuel de l'entreprise	
Empreinte écologique	<p>L'entreprise dispose-t-elle de certifications environnementales ? <i>Si oui, lesquelles ?</i></p> <p>L'entreprise a-t-elle déjà réalisé une évaluation de son empreinte carbone ? <i>Précisez la date de la dernière évaluation</i> <i>Précisez le périmètre (scope 1,2 ou 3)</i> <i>Résultats en valeur absolue (en TeqCO2)</i></p>
Energie	<p>La société suit-elle ses consommations énergétiques ? <i>Si oui, quelle est sa consommation totale d'électricité sur l'année écoulée ?</i> <i>Quel est le montant dépensé en électricité sur l'année écoulée ?</i></p> <p>L'entreprise connaît-elle les sources d'énergie utilisées pour produire l'électricité qu'elle consomme ? <i>Si oui, lesquelles ?</i></p> <p>La société utilise-t-elle des sources d'énergie fossiles (gaz, fuel, charbon) ? <i>Si oui, quelle sont ses consommations totales d'énergies fossiles sur l'année ?</i> <i>Quels sont les montants dépensés sur l'année pour l'utilisation des énergies fossiles ?</i> <i>Si l'entreprise a des activités exposées au charbon, précisez le pourcentage du CA de ces activités</i></p> <p>La société utilise-t-elle des sources d'énergie renouvelable (solaire, éolien, bois, déchets, etc.) ? <i>Si oui, quelle est sa consommation totale d'énergies renouvelables sur l'année ?</i> <i>Quel est le montant dépensé en énergie renouvelables sur l'année ?</i></p> <p>L'entreprise a-t-elle réalisé un audit énergétique de ses bâtiments récemment ? <i>Si oui, quel est le classement moyen obtenu en termes d'efficacité énergétique ?</i> <i>Envisagez-vous des travaux de rénovation visant à améliorer la performance énergétique de vos bâtiments ?</i> <i>A quelle échéance ?</i></p>
Eau	<p>La société suit-elle ses consommations en eau ? <i>Si oui, quelle est sa consommation d'eau sur l'année (en mètre cube)</i> <i>Quel est le montant dépensé hors taxes sur l'année écoulée ?</i></p> <p>Des rejets d'eaux usées ou traitements non conformes à la réglementation sont-ils à signaler ? <i>Si oui, précisez la date et la nature de ces rejets</i></p>
Déchets	<p>La société suit-elle sa production de déchets ? <i>Si oui, quelle est la quantité de déchets produite sur l'année (en tonnes) ?</i> <i>Quelle est la quantité de déchets recyclés ?</i> <i>Quel type de déchets dangereux et non dangereux générez-vous ?</i></p>
Terrains	<p>L'entreprise a-t-elle implanté de nouveaux sites sur terres arables ?</p> <p>L'entreprise est-elle implantée sur un site pollué ? <i>Si oui, l'entreprise participe-t-elle à sa dépollution ?</i></p>

Environnement (II) - Réduction de l'empreinte écologique et lutte contre le changement climatique	
Besoin	Indicateur
Initiatives mises en place pour atténuer son impact sur l'environnement	
Empreinte écologique	L'entreprise a-t-elle mis en place des initiatives pour réduire son impact sur l'environnement ? <i>Si oui, laquelle ou lesquelles :</i>
Matières premières	<i>Initiatives visant à la réduction de la consommation des principaux intrants (matières premières, papier, etc.)</i>
Energie	<i>Initiatives visant à la réduction de la consommation d'énergie ?</i>
Eau	<i>Initiatives visant à réduire la consommation en eau ? (objectifs quantitatifs de réduction par exemple) ?</i>
Déchets	<i>Initiatives visant à réduire ou réutiliser les déchets</i>
Terrains	<i>Initiative visant à la protection de la biodiversité et des écosystèmes</i> <i>Démarche d'éco-conception mise en place ?</i>
	Quelles sont les principales initiatives environnementales que vous comptez mettre en place à l'avenir ?
Lutte contre le changement climatique	<p>L'entreprise a-t-elle formalisé une politique de réduction des gaz à effet de serre ? (engagements et objectifs) <i>Si oui laquelle ou lesquels ?</i></p> <p>L'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique a-t-elle été évaluée (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)</p> <p>L'exposition de l'entreprise aux risques induits par le changement climatique en termes d'évolutions réglementaires, de nouvelles tendances de marchés, de problématiques technologiques et d'enjeux de réputation ont-ils été évalués ?</p>
Litiges et controverses	Votre entreprise a-t-elle connu un problème majeur ou un nouveau litige en matière d'environnement au cours de l'année écoulée ?

Annexe 4 – Collecte Annuelle ESG/ SFDR/ PAI

PERFORMANCES RSE DE LA SOCIETE (Questionnaire Capital- Investissement / Dette ESG)

Référence réglementaire	Intégration	Questions
	2022	Veuillez indiquer le code "NACE" de la société (si applicable, et au niveau le plus précis, par ex. "64.30"). Si la société a plusieurs codes NACE, merci de tous les préciser.
	2022	(seulement pour les sociétés françaises) Merci d'indiquer le numéro SIREN (seulement pour les sociétés non-françaises) Merci d'indiquer votre numéro unique d'identification d'entreprise
	2022	Dans quelle mesure les informations ESG (Environnement, Social, Gouvernance) communiquées par la société dans le présent questionnaire recouvrent-elles ses activités ? Toutes les activités de la société ? Ou seulement certaines d'entre elles ?
	2022	Si toutes les activités de la société ne sont pas mentionnées dans ce questionnaire, merci de préciser le périmètre effectivement concerné (optionnel- applicable seulement pour les sociétés aux activités industrielles)
	2022	Dans quelles régions la société ou ses filiales ont-elles des sites de production/fabrication ? Merci, le cas échéant, d'indiquer le code postal.
	2022	Merci d'indiquer le chiffre d'affaires sur le périmètre consolidé de votre société (merci d'ajouter la date en commentaire)
PAI 6 Tab 1	2022	La société est-elle active dans un secteur à fort impact climatique ?
PAI 6 Tab 1	2022	Si la société est active dans un secteur contribuant fortement au changement climatique, veuillez en indiquer la consommation énergétique totale en MWh
PAI 14 Tab 1 PAI 14 Tab 1	2022 2022	La société est-elle impliquée dans les activités suivantes: mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques ? Si oui, merci d'apporter des précisions
SOCIAL		
EMPLOI		
2022	1	Nombre d'employés permanents en équivalent temps plein (ETP) à la fin de l'année (31/12/2021)
2022	2	Nombre d'embauches ETP permanentes pendant l'année 2021
2022	3	Nombre net de nouvelles embauches organiques en ETP permanents en 2021
2022	4	Nombre de départs en ETP permanents en 2021 (volontaires et involontaires)
2022	5	Effectif total d'employés en ETP non-permanents à la fin de la période (31/12/2021) (contrats temporaires)
EGALITE DES CHANCES		
2022	6	Effectif total des employées femmes en ETP permanents au 31/12/2021
2022	7	(seulement pour les sociétés françaises) La société a-t-elle calculé son indice d'égalité professionnelle, en conformité avec l'obligation légale concernant toutes les sociétés de plus de 50 employés ?
2022	7.1	Le cas échéant, merci d'indiquer le résultat final (s'il y a plusieurs entités, veuillez préciser pour chacune d'entre elles)
PAI 12 tab 1	2022 optionnel	8 Quel est l'écart moyen non ajusté de rémunération entre les genres ?
2023		
2022	9	Quel est le pourcentage de femmes parmi les 10 profils les mieux payés de la société ?
FORMATION ET PARTICIPATION AUX BENEFICES		
	10	Nombre d'employés ayant suivi au moins une formation pendant l'année 2021 ?
2022	11	La société a-t-elle mis en place un système de partage de la création de valeur pour ses employés ?
2022	11.1	Accès des employés (hors management) au Capital.
2022	11.2	Le cas échéant, merci d'indiquer le % d'actionnaires employés (en % de l'effectif de la société)
2022	11.3	Le cas échéant, merci d'indiquer le capital détenu par les employés (en % du capital)
2022	11.4	Participation aux résultats
2022	11.5	Plan d'intéressement aux bénéfices
2022	11.6	Autres (précisez)
2022	11.7	Aucun
SANTÉ ET SECURITE		
PAI 1 (tab 3)	2022	12 La société a-t-elle déployé une politique de prévention des accidents sur les lieux de travail ?
PAI 2 (tab 3)	2022	13 Taux de fréquence des accidents liés au travail ?
PAI 3 (tab 3)	2022	14 Journées perdues sur l'année du fait d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Merci d'indiquer le nombre de jours de travail perdus du fait de blessures, d'accidents ou de maladies dans le cadre du travail
	2022	15 Quel a été le taux d'absentéisme en 2021 ?
	2022	16 La société a-t-elle connu des accidents mortels d'employés au travail en 2021 ?
	16.1	Si oui, veuillez préciser.

Annexe 4 – Collecte Annuelle ESG/ SFDR/ PAI (suite)

ENVIRONNEMENT

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SYSTEME DE GESTION

	2022	17	La société a-t-elle une politique environnementale formalisée ?
PAI 4 Tab 2	2022	17.1	Le cas échéant, la société a-t-elle formalisée une politique de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs) ?
PAI 4 Tab 2	2022	17.2	Le cas échéant, la politique de réduction des gaz à effet de serre est-elle alignée sur l'Accord de Paris ?
Article 29	2022	17.3	Le cas échéant, la société a-t-elle formalisé une politique de préservation de la biodiversité (engagements et objectifs) ?
Article 29	2022	17.4	Le cas échéant, la politique de préservation de la biodiversité est-elle alignée sur les objectifs internationaux ?

CONTRIBUTION A LA NEUTRALITE CARBONE

PAI 4 tab 1	2022	18	La société est-elle active dans le secteur des combustibles fossiles ?
PAI 4 tab 1	2022	18.1	Le cas échéant, la société tire-t-elle des revenus de l'exploration, de l'activité minière, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille ou de lignite ?
PAI 4 tab 1	2022	18.2	Le cas échéant, la société tire-t-elle des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution (comprenant transport, stockage et commerce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides ?
PAI 4 tab 1	2022	18.3	Le cas échéant, la société tire-t-elle des revenus de l'exploration et de l'extraction combustibles fossiles gazeux ou de leur distribution spécifique (incluant le transport, le stockage et le commerce) ?
PAI 4 tab 1	2022	18.4	Si oui, merci de préciser le pourcentage de ces activités sur ses revenus de 2021
	2022	19	La société a-t-elle évalué sa vulnérabilité au changement climatique (notamment vis à vis des évolutions réglementaires, risques de marché, événements climatiques extrêmes, au réchauffement planétaire, à la montée du niveau des océans, etc.) ?
	2022	19.1	Si la société est exposée à un ou plusieurs risques climatiques significatifs (physiques ou de transition), merci de préciser, et d'indiquer quelles initiatives ont été mises en oeuvre pour en diminuer son exposition
PAI 1 à 3 tab 1 Article 29	2022	20	La société a-t-elle déjà procédé à une évaluation de son empreinte carbone ? (Dans la négative, la société peut trouver utile de recourir, pour calculer son empreinte carbone, à l'outil GES de calcul des émissions)
PAI 1 à 3 tab 1 Article 29	2022	20.1	Merci de préciser vos émissions de GES sur le scope 1 (émissions directes dues à des sources détenues ou contrôlées par la société, comptabilisées en tonnes selon le GHG Protocol ou l'ADEME).
PAI 1 à 3 tab 1 Article 29	2022	20.2	Merci de préciser vos émissions de GES sur le scope 2 (émissions indirectes dues à l'achat d'électricité, de chaleur ou de vapeur, etc., comptabilisées selon le GHG Protocol ou l'ADEME)
PAI 1 à 3 tab 1 Article 29	2022	20.3	Merci de préciser vos émissions de GES sur le scope 3 (toutes les autres émissions indirectes comptabilisées selon le GHG Protocol ou l'ADEME) Pour toute information complémentaire, merci de suivre le lien ci-dessous :
PAI 1 à 3 tab 1 Article 29	2022	20.4	Le cas échéant, donnez des détails sur le périmètre des émissions de scope 3 (ex: émissions en amont, émissions en aval, émissions liées aux déplacements professionnels, utilisation et fin de vie des produits, etc...)
PAI 5 tab 1	2022 optionnel 2023	21	Part des énergies consommées et/ou produites provenant de sources renouvelables en 2021
	2022	22	Quelles initiatives environnementales votre société a-t-elle mises en oeuvre pour réduire l'empreinte carbone de ses produits ou services ?

Annexe 4 – Collecte Annuelle ESG/ SFDR/ PAI (suite)

IMPACT ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

	2022	23	Parmi les initiatives environnementales suivantes, lesquelles ont été mises en oeuvre par la société ?
	2022	24	La société a-t-elle évalué la sensibilité de ses activités aux questions de matières premières (rareté, prix, difficultés d'approvisionnement, etc.) ?
	2022	24.1	Si la société est exposée à un ou plusieurs risques significatifs, veuillez préciser et indiquer quelles initiatives ont été mises en oeuvre en vue de les atténuer.
PAI 7 tab 1 Article 29	2022	25	Avez-vous réalisé une cartographie de vos sites et activités pour identifier les "Key Biodiversity Areas" ?
PAI 7 tab 1 Article 29	2022	25.1	Si oui, à combien de "Key Biodiversity Areas" êtes-vous exposés ? (en nombre d'entités)
PAI 7 tab 1 Article 29	2022	26	Avez-vous réalisé une évaluation de votre empreinte en termes de biodiversité ?
PAI 7 tab 1 Article 29	2022	26.1	Sur l'occupation des terres (m2)
PAI 7 tab 1 Article 29	2022	26.2	Sur la conversion des terres (m2)
PAI 7 tab 1 Article 29	2022	26.3	Sur les émissions de gaz à effet de serre en tCO2 (CO2, CH4, N2O, SF6, HFC, PFC) - cf. question 20.1 à 20.4
PAI 7 tab 1 Article 29	2022	26.4	Sur l'eau en m3 (Prélèvements d'eau + Consommation d'eau)
PAI 7 tab 1 Article 29	2022	26.5	Sur les émissions de polluants
PAI 7 tab 1 Article 29	2022	26.6	Sur les émissions de nutriments, en kg (Emission totale d'azote + Emission totale de phosphore)
PAI 8 tab 1	2022 optionnel 2023	27	Réalisez-vous des mesures des polluants de l'eau ?
PAI 8 tab 1	2022 optionnel 2023	27.1	Merci d'indiquer le niveau de pollution des eaux causée par les principaux polluants (nitrates, phosphates, pesticides)
PAI 9 tab 1	2022 optionnel 2023	28	Dans le cadre de ses activités, la société produit-elle des déchets dangereux ?
PAI 9 tab 1	2022 optionnel 2023	28.1	Le cas échéant, veuillez préciser, en tonnes, la quantité totale de déchets dangereux produits pendant l'année.

Annexe 4 – Collecte Annuelle ESG/ SFDR/ PAI (suite)

GOVERNANCE

PAI 13 Tab 1 2022 29 Nombre de membres du Conseil de Surveillance / Conseil d'Administration

2022 30 Nombre de membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance / Conseil d'Administration

PAI 13 Tab 1 2022 31 Nombre de femmes au sein du Conseil de Surveillance / Conseil d'Administration

EXECUTIF

2022 32 Nombre de membres du Comité Exécutif ou de Direction ?

2022 32.1 Nombre de femmes au sein du Comité Exécutif ou de Direction

2022 33 Le PDG de la société est-il une femme ?

2022 34 Les fonctions de PDG et de Président du Conseil d'Administration de la société sont-elles distinctes ?

GOVERNANCE ET ETHIQUE DES AFFAIRES

2022 35 Indiquez lesquelles des initiatives RSE suivantes ont été mises en oeuvre par la société:

2022 35.1 Politique RSE

2022 35.2 Responsable RSE

2022 35.3 Label ou certification RSE

2022 35.4 "Benefit corporation"

2022 35.5 Evaluation par un organisme tiers indépendant (à noter: les "diligences raisonnables"/ "due-diligence" environnementales ou sociales spécifiques effectuées dans le cadre d'une opération financière ne doivent pas être prises en compte ici)

2022 35.6 Rémunération du (ou des) Dirigeant(s) Exécutif(s) conditionnée à la réalisation d'objectifs de performance en matière de durabilité

2022 35.7 Autres initiatives RSE

2022 36 Les membres du Comité Exécutif ou du Conseil de Surveillance / Conseil d'Administration examinent-ils formellement, au moins une fois par an, les performances RSE de la société ?

2022 37 Veuillez indiquer lesquelles des initiatives suivantes ont été mises en oeuvre par la société pour gérer et atténuer ses risques RSE:

2022 37.1 La société a-t-elle formalisé une politique d'éthique ?

PAI 4 Tab 3 2022 37.2 La société a-t-elle mis en place un code de conduite fournisseurs ?

2022 37.3 La société évalue-t-elle le profil et les performances de ses fournisseurs en matière environnementale, sociale et de gouvernance dans les processus de sélection et/ou les audits de ceux-ci?

2022 37.3 La société s'est-elle vu décerner des certifications environnementales (telles qu'ISO, EMAS...) ? Si oui, veuillez donner des détails en commentaire.

2022 38 La société a-t-elle mis en place des procédures spécifiques pour protéger les données personnelles ou sensibles ?

2022 39 La société a-t-elle défini une politique de sécurité pour ses systèmes d'information ?

Article 29 Taxonomie 2022 40 La société a-t-elle évalué son éligibilité à la Taxonomie ?

Article 29 Taxonomie 2022 40.1 Le cas échéant, veuillez préciser la part éligible du Chiffre d'Affaires

2022 41 (optionnel) Le cas échéant, merci de donner des détails sur la (les) pratique(s) ou projet(s) particulier(s) les plus exemplaires en matière de RSE instaurés au sein de votre société

LITIGES & CONTROVERSE S

PAI 10 Tab 1 2022 42 La société a-t-elle été confrontée à un litige significatif au cours de l'année passée ?

PAI 10 Tab 1 2022 42.1 Le cas échéant, veuillez donner des détails

PAI 11 Tab 1 2022 optionnel 2023 43 La société a-t-elle développé une procédure interne et un mécanisme pour surveiller la conformité au Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales ?

PAI 11 Tab 1 2022 optionnel 2023 43.1 Le cas échéant, veuillez donner des détails

PAI 7 tab 3 2022 optionnel 2023 44 Nombre d'incidents de discrimination faisant l'objet d'une procédure en cours

PAI 5 Tab 3 2022 45 La société a-t-elle mis en place un mécanisme spécifique de traitement des griefs/plaintes liés aux questions touchant les employés ?

CONTACT

Mail : ventures@inco-group.co

Website : <https://www.ventures.inco-group.co/>

INCO VENTURES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 844 649 574 RCS, est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP-19000013